

## RETOUR SUR 2021

# La folie des prix de l'énergie

C'était mi-mai. Les prix de gros de l'électricité pour le contrat annuel 2022 atteignaient un premier pic, 69 €/MWh. La filière commençait sérieusement à s'inquiéter (cf. *Enerpresse* n°12834). Elle rêve aujourd'hui d'un MWh si bon marché. Il a atteint 100 € au sortir de l'été, 200 € début décembre et dépassé les 400 € mercredi 22 décembre. Tous les autres contrats à terme sont à l'avenant. Surréaliste. Les explications ont été données et redonnées : la reprise économique qui joue sur les prix de gros du gaz, les engagements européens qui impactent ceux du carbone, plus récemment la faible disponibilité du parc nucléaire français, et surtout un fonctionnement irrationnel du marché que plus personne ne cherche réellement à comprendre. Difficile dans un tel contexte de faire la moindre projection. En attendant des décisions gouvernementales sur le dimensionnement de l'Arenh ou la régulation de marché, acheteurs et fournisseurs adaptent leur stratégie comme ils le peuvent. En réduisant leurs risques pour ne pas voir leurs factures exploser ou leur modèle économique s'écrouler. À l'instar d'un Hydroption incapable de remplir ses engagements et qui a été placé en liquidation judiciaire (cf. *Enerpresse* n°12965). La priorité de chaque fournisseur est de « renforcer sa couverture », rappelle Ludovic Mons, associé de Watt's Next Conseil. Que l'on parle de gaz ou d'électricité, plus question de s'engager à fournir un kWh qui n'aurait pas préalablement été acheté !

« Au-delà des niveaux de prix, le plus déstabilisant est leur volatilité, souligne Cyril Vincent, directeur général de Gaz de Bordeaux. *Encore récemment, nous faisons des offres aux professionnels valables deux à trois jours. On laissait toute une journée aux grands comptes pour répondre.* » Désormais, aucun fournisseur ne peut prendre le risque d'aller au-delà de quelques heures entre la proposition et la signature d'un contrat, en particulier quand un client veut des prix fixes. La situation complexifie les marchés publics (cf. *Enerpresse* n°12970) et pèse sur l'activité industrielle (cf. *Enerpresse* n°12974). La concurrence s'effrite également. Les fournisseurs s'efforcent avant tout de satisfaire leurs clients historiques et le démarchage semble passé de mode. Heureusement, « le covid avait entraîné une baisse des prix et beaucoup d'acheteurs avaient anticipé la fin de leur contrat pour en signer de nouveaux pour 2023 ou 2024 », note Cyril Vincent. Sans même parler des risques de défaut de paiement, la suite des événements est plus préoccupante. Une concentration des acteurs du secteur est une hypothèse. Les groupes plus intégrés prennent l'avantage car ils cochent plusieurs cases. Les fournisseurs qui produisent « ne vendent pas différemment des autres car ils s'appuient généralement sur des business units autonomes, explique Ludovic Mons. *En revanche, cette double activité est une manière d'équilibrer ses risques.* » (O. D.)

## SOMMAIRE

### NUCLÉAIRE

Pologne : PEJ identifie un site pour une première centrale ..... 2  
Monde : Nucléaire et atténuation du changement climatique : l'AIEA liste les pays ..... 2

### ÉLECTRICITÉ

UE : Réforme du code de réseau CACM : vives critiques des opérateurs ..... 2  
Inde : Adani a signé le plus important PPA du monde avec la SECI ..... 3

### ÉNERGIE

Prix : les industries énérgo-intensives interpellent les dirigeants de l'UE ..... 3  
UE : RTE-E : accord scellé par les États membres ..... 4

### GAZ

Naftogaz porte plainte devant la Commission contre Gazprom ..... 4

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

RU : Schroders acquiert 75 % de Greencoat ..... 5  
Pologne : Eni et CIP renforcent leur coopération dans l'éolien en mer ..... 5  
Grèce : Autorisation de la Commission pour un régime de soutien insulaire ..... 5

### TRANSPORT

HysetCo obtient une subvention pour son réseau de station H2 ..... 6

### CLIMAT

UE : Le marché du carbone pour financer le plan de relance ..... 6

### DOCUMENTS

HCC - COP26 : implications et opportunités pour la France ..... 7 à 12

## L'INDICE DE L'ÉLECTRICITÉ ENERPRESSE

**340,70 €** (par MWh)



**NUCLÉAIRE****POLOGNE****PEJ identifie un site pour une première centrale**

**Polskie Elektrownie Jadrowe (PEJ) a annoncé mercredi 22 décembre avoir choisi les villes balnéaires de Lubiatowo et Kopalino dans la municipalité de Choczewo au nord de la Pologne comme site pour la première grande centrale nucléaire du pays.** « *Le choix de cet emplacement privilégié ne signifie pas un consentement définitif* », a précisé l'entreprise gouvernementale en charge de déployer jusqu'à six réacteurs sur plusieurs sites d'ici 2040. L'emplacement appelé Lubiatowo-Kopalino a été retenu sur la base d'études environnementales et de localisation détaillées menées depuis 2017. 92 sites potentiels ont été pris en compte dans les études. Ils ont été évalués sur « *des facteurs tels que les caractéristiques du sol, la disponibilité de l'eau de refroidissement, l'emplacement par rapport aux zones couvertes par des formes de protection de la nature, y compris les sites Natura 2000, et les éléments d'infrastructure existants et extensibles, tels que les réseaux énergétiques, routiers et ferroviaires* », a indiqué PEJ. En avril, le Trésor public a racheté PGE EJI et une nouvelle entreprise publique, PEJ, a été créée pour diriger l'investissement dans le programme nucléaire. Elle détiendra 51 % de l'entreprise de construction. Au moins 6 GWe et éventuellement 9 GWe sont envisagés par la Pologne, avec une première tranche mise en service en 2033.

**MONDE****Nucléaire et atténuation du changement climatique : l'AIEA liste les pays**

**Environ 30 pays incluent l'énergie nucléaire dans les plans soumis dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015, a indiqué l'AIEA vendredi 17 décembre révélant les conclusions d'une étude sur le sujet.** L'Agence internationale de l'énergie atomique ajoute que les résultats de son étude montrent également « *un intérêt croissant pour le nucléaire parmi d'autres pays cherchant à adopter des objectifs climatiques plus ambitieux* ». L'Arménie, le Pakistan, la Pologne et la Turquie ont identifié un potentiel important de l'énergie nucléaire pour l'atténuation du changement climatique. « *Si les coûts d'investissement initiaux et les obstacles au financement peuvent être surmontés, l'énergie nucléaire est également considérée comme de plus en plus attrayante pour l'atténuation au Chili, au Ghana et en Afrique du Sud* », souligne l'AIEA. L'Ukraine a également identifié un potentiel important pour l'énergie nucléaire. En revanche pour trois autres pays – la Croatie, la Lituanie et le Vietnam – l'énergie nucléaire est considérée comme actuellement non compétitive. Le Ghana et la Pologne font partie de la trentaine de nouveaux pays nucléaires qui se lancent ou envisagent l'introduction de l'énergie nucléaire. L'Arménie et l'Afrique du Sud exploitent déjà des centrales nucléaires et envisagent d'étendre leur utilisation, tandis que le Pakistan construit de nouvelles capacités pour compléter son parc de réacteurs existant. La Turquie construit ses premiers réacteurs.

**ÉLECTRICITÉ****UNION EUROPÉENNE****Réforme du code de réseau CACM : vives critiques des opérateurs**

**L'ACER a dévoilé lundi 20 décembre une série de recommandations pour réformer le code de réseau pour l'allocation des capacités et la gestion de la congestion (CACM), l'un des plus importants du marché.** Les propositions figuraient dans un dossier mis en consultation par l'Agence européenne des régulateurs de l'énergie au premier semestre. L'ACER propose notamment une réforme de la gouvernance de ce code de réseau avec la mise en place d'un organe de décision conjoint pour tous les gestionnaires de réseau de transport (GRT) et tous les opérateurs de bourse (NEMO) assorti d'un vote à la majorité qualifiée pour les décisions sur le couplage de marché. Il est

également recommander d'instituer une entité juridique unique européenne pour exercer les missions d'opérateur de couplage de marché dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du code réformé prévu en juillet 2028, la mise en place des nouvelles mesures devant débiter en juillet 2025.

« La réforme propose un changement radical dans la gouvernance du couplage qui risque de mettre à mal la mise en œuvre des projets en cours et à venir et d'augmenter les coûts du couplage sans réelle valeur ajoutée pour le marché », expliquait fin octobre dans *Enerpresse* Ralph Danielski, p-dg de la bourse européenne Epex Spot (cf. *Enerpresse* n°12940). Des propos qui prévalent toujours. Epex Spot réitère en effet « ses fortes critiques » sur la réforme présentée par l'ACER, a indiqué une porte-parole à *Enerpresse*. Et d'ajouter que « les 16 bourses européennes de l'électricité et les quelques 30 GRT européens, qui gèrent jour après jour le marché du jour au lendemain et infra-journalier, sont tous du même avis ». Les propositions de l'ACER « ne sont ni raisonnées ni raisonnables ». La création d'une seule entité juridique pour gérer les fonctions d'opérateur de couplage de marché « ignore la réalité du couplage de marché et met en péril l'ensemble de la configuration du marché européen de l'électricité », explique Epex Spot. La transition vers une nouvelle gouvernance du couplage de marché « va créer des coûts significatifs et utiliser des ressources clés pour un exercice purement administratif ; des ressources qui pourraient et devraient plutôt être utilisées pour étendre la portée géographique et le portfolio des produits du couplage day-ahead et intraday ». De plus, les propositions de l'ACER « découragent l'innovation sur les marchés de l'électricité au détriment des nouvelles solutions indispensables pour la transition énergétique », estime Epex Spot qui rappelle avoir formulé des propositions alternatives. Un dialogue va maintenant s'engager directement avec la Commission européenne.

#### INDE

### Adani a signé le plus important PPA du monde avec la SECI

**Adani Green Energy (AGEL) a annoncé mardi 14 décembre avoir signé un accord avec la Solar Energy Corporation of India (SECI) pour fournir 4 667 MW d'énergies vertes.** Il s'agit du plus important contrat d'achat d'électricité (PPA) verte jamais conclu au monde selon le développeur et il est à la mesure des ambitions indiennes en matière d'énergies renouvelables. L'accord AGEL-SECI fait partie d'un appel d'offres pour déployer 8 000 MW de projets solaires attribué en juin 2020, qui a établi un record pour être le plus grand appel d'offres de développement solaire au monde jamais attribué (cf. *Enerpresse* n°12590). Jusqu'à présent, AGEL a signé des PPA avec SECI pour une capacité totale de près de 6 000 MW sur les 8 000 MW attribués en 2020. AGEL prévoit de clôturer le solde de 2 GW de PPA dans les deux à trois prochains mois. En janvier, TotalEnergies a acquis une participation de 20 % dans AGEL (cf. *Enerpresse* n°12742).

#### ÉNERGIE

#### EUROPE

### Prix : les industries énérgo-intensives interpellent les dirigeants de l'UE

**Onze associations européennes représentantes d'industries énérgo-intensives « exhortent » les dirigeants de l'Union européenne à agir rapidement contre les prix de l'énergie « insupportablement élevés ».** Dans un communiqué daté du mercredi 22 décembre et signé notamment par IFIEC Europe, Eurofer, EuroAlliages ou encore Cembureau (ciment), Glass Alliance Europe, etc., elles appellent les autorités nationales « à exploiter rapidement tout le potentiel de la boîte à outils présentée par la Commission européenne en octobre » (cf. *Enerpresse* n°12930). En outre, elles estiment que « des actions urgentes sont nécessaires au niveau de l'UE pour permettre aux entreprises concernées de surmonter cette situation, qui devrait durer encore plusieurs mois, et de continuer à investir dans la transition énérgétique en Europe ». Le groupement d'association demande également une réforme du système européen d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> (ETS). Ces associations expliquent qu'« une période prolongée de prix de l'énergie insupportablement élevés pourrait entraîner

de graves pertes, la délocalisation d'entreprises européennes et une augmentation des fuites de carbone ». De plus, la crise met « en danger l'avenir des investissements décarbonés et met en péril les projets bas carbone existants en Europe ». Une action rapide est nécessaire pour sécuriser les investissements des industries énergivores afin de relever le défi de la décarbonation. Sans cela la décarbonation deviendra « un défi encore plus important ».

#### UNION EUROPÉENNE

### RTE-E : accord scellé par les États membres

**Les États membres de l'UE ont approuvé l'accord sur le réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E).** Les ambassadeurs des Vingt-Sept (Coreper) ont donné leur feu vert mercredi 22 décembre à l'accord de trilogue conclu avec le Parlement européen le 15 décembre (cf. *Enerpresse* n°12977). La commission de l'Énergie du Parlement européen (ITRE) votera sur le texte le 26 janvier 2022. C'est ce règlement qui définit les critères qui s'appliquent aux grands projets énergétiques prioritaires – les PIC, projets d'intérêt commun – ouvrant ainsi la porte aux financements de l'UE. C'est donc lui qui servira de base à la sixième liste de PIC. L'accord ne permet plus le financement de nouvelles infrastructures pétrolières ni de gaz naturel sauf pour Malte et Chypre, deux pays qui ne sont toujours pas connectés au réseau gazier transeuropéen (I. S.)

#### GAZ

#### UKRAINE

### Naftogaz porte plainte devant la Commission contre Gazprom

**Naftogaz a annoncé mercredi 22 décembre avoir déposé une plainte auprès de la Commission européenne dénonçant « des actions anticoncurrentielles » de part du groupe russe Gazprom.** La compagnie ukrainienne appelle la direction générale de la concurrence « à prendre des mesures immédiates pour normaliser la situation ». « Gazprom a fortement réduit ses livraisons de gaz naturel sur le marché spot européen, malgré la demande croissante du marché, et empêche d'autres entreprises de fournir du gaz supplémentaire à l'Europe et de concurrencer Gazprom, a déclaré le pdg de Naftogaz, Yuriy Vitrenko. C'est l'une des principales causes de la crise contribuant à un niveau record de gaz prix en Europe. Les actions de Gazprom sont anticoncurrentielles et ont des conséquences négatives importantes pour tous les consommateurs européens. »

Pour Naftogaz, Gazprom a « délibérément » refusé de remplir correctement les sites de stockage de gaz dans l'UE, qui lui appartiennent ou dans lesquels le groupe a réservé d'importantes capacités à long terme. En outre, le groupe russe « a brusquement et, sans fournir de justification, cessé de vendre du gaz via sa propre plate-forme de vente électronique », relève la compagnie ukrainienne. « Le but d'une telle action est de créer un déficit artificiel de gaz pour faire pression sur l'Union européenne pour qu'elle sécurise la mise en service rapide du gazoduc Nord Stream 2 sans se conformer aux règles européennes », ajoute-t-elle. Naftogaz a soumis des propositions pour normaliser la situation sur le marché européen du gaz en demandant à la Commission « d'ordonner immédiatement à Gazprom de mettre en vente d'importants volumes de gaz sur sa plateforme à la frontière ukraino-russe, ou au moins à la frontière de l'Ukraine et des États membres de l'Union européenne ».

#### EN BREF

**FRANCE Engie et la Société d'Infrastructures Gazières (SIG),** véhicule d'investissement détenu par CNP Assurances et la Caisse des Dépôts, ont annoncé mercredi 22 décembre avoir finalisé l'acquisition d'une participation de 11,5 % du capital de GRTgaz par SIG auprès d'Engie pour un montant de 1,1 milliard d'euros. Engie détient désormais 61 % du gestionnaire de réseau de transport de gaz, SIG 39 %. Cette acquisition inclut pour SIG la cession de 17,8 % dans Elengy en échange de nouvelles actions GRTgaz permettant de simplifier la structure actionariale de GRTgaz qui détient à l'issue de cette opération 100 % du gestionnaire de terminaux méthaniers.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ROYAUME-UNI

**Schroders acquiert 75 % de Greencoat**

**Le gestionnaire d'actifs Schroders a annoncé mardi 21 décembre avoir conclu un accord pour acquérir une participation de 75 % dans Greencoat pour un montant initial de 358 millions de livres (420 M€).** Greencoat est l'un des plus grands gestionnaires d'infrastructures renouvelables d'Europe, avec 6,7 milliards de livres d'actifs sous gestion au 30 novembre. Une série d'options pouvant être exercées par Schroders ou les actionnaires de gestion de Greencoat est en place pour que Schroders acquière les 25 % restants de la participation au fil du temps. Créé en 2009, Greencoat est un gestionnaire d'investissement spécialisé qui se concentre sur l'investissement dans les infrastructures d'énergies renouvelables, dont l'éolien, le solaire, la bioénergie et la chaleur. Greencoat exploite près de 200 actifs de production d'électricité au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis, avec une capacité de production nette globale de plus de 3 GW.

## POLOGNE

**Eni et CIP renforcent leur coopération dans l'éolien en mer**

**Déjà partenaires en France, Eni, et Copenhagen Infrastructure Partners (CIP) ont étendu leur partenariat dans l'éolien offshore en signant mercredi 15 décembre un accord de collaboration en Pologne.** Il s'agit pour les deux entreprises de se préparer à l'attribution de zones éoliennes offshore. Le groupe pétrolier italien *via* Eni gas e luce et CIP *via* son New Markets Fund I ont l'intention de demander des concessions de fonds marins en vue de participer aux enchères de contrats pour différence (CFD) qui devraient avoir lieu en 2025 et 2027. Les deux partenaires vont se concentrer sur la mise en place d'une installation de fabrication locale et sur la requalification de la main-d'œuvre existante pour stimuler l'emploi local dans ce nouveau secteur industriel. La Pologne compte mettre en service au moins 10 GW d'éolien offshore d'ici 2030.

## GRÈCE

**Autorisation de la Commission pour un régime de soutien insulaire**

**La Commission européenne a annoncé mardi 21 décembre avoir autorisé un régime de soutien de 1,4 milliard d'euros visant à promouvoir l'électricité renouvelable dans les 29 systèmes électriques insulaires autonomes non interconnectés en Grèce.** 47 îles sont couvertes par ce mécanisme de soutien à la production d'électricité à partir de centrales hybrides, qui produisent et stockent à la fois de l'électricité solaire et éolienne. La Grèce vise à soutenir 264 MW de nouvelles capacités renouvelables jusqu'à fin 2026. Environ 80 % de l'électricité dans les îles grecques est actuellement produite par des combustibles pétroliers. Sur l'île de Crète, il y a un besoin urgent d'ajouter plus de capacité renouvelable, en raison d'un risque de pénurie d'approvisionnement.

## EN BREF

**FRANCE** Le français spécialiste des énergies renouvelables Valorem a réalisé une augmentation de capital de 26,7 millions d'euros auprès de son partenaire 3i Infrastructure, entré au capital du groupe depuis 2016, a-t-il annoncé jeudi 16 décembre. Il est accompagné par les actionnaires historiques institutionnels de l'entreprise, notamment Bpifrance. Valorem, qui gère 500 MW d'actifs renouvelables en production ou en construction, affiche un portefeuille de projets « *de plus de 5 GW diversifiés tant en termes de filière (éolien, solaire, hydro) que*

d'horizons géographiques (Finlande et Grèce) », explique-t-il. En 2020, l'entreprise a franchi le seuil de 1 TWh de production d'électricité verte et son chiffre d'affaires a atteint 90 M€.

**TRANSPORT****FRANCE**

## HysetCo obtient une subvention pour son réseau de station H2

**HysetCo a annoncé mardi 21 décembre avoir été désigné lauréat de l'appel à projets (AAP) de l'Ademe Écosystèmes Territoriaux Hydrogène.** Son projet H24FP, qui porte sur la construction de six nouvelles stations d'hydrogène en Ile-de-France, obtient ainsi une subvention de 13,5 millions d'euros dans le cadre du Plan de Relance. Les six nouvelles stations auront une capacité de distribution de 1 tonne d'hydrogène par jour, et deux d'entre elles disposeront d'un électrolyseur permettant « une production d'hydrogène décentralisée bas carbone ». « Ces nouvelles stations viendront compléter le réseau actuel, qui, avec trois stations opérationnelles à Orly, Roissy et Porte de La Chapelle et une distribution de plus de 5 tonnes d'hydrogène par mois, est déjà le premier réseau français de distribution ouvert au public », souligne HysetCo. D'ici 2024, année des Jeux Olympiques à Paris, elle opérera un réseau d'une quinzaine de stations hydrogène bas carbone en Ile-de-France permettant l'ouverture de l'hydrogène « à de nouveaux usages au-delà des taxis » comme les bennes à ordures ménagères, les engins de nettoyage et les véhicules utilitaires.

**EN BREF**

**FRANCE L'agglomération de La Roche-sur-Yon en Vendée a acquis un bus à hydrogène** auprès du constructeur portugais CaetanoBus, a indiqué Toyota lundi 20 décembre. Le groupe japonais a fourni la pile à combustible qui équipe ce véhicule de 12 m de long disposant d'une autonomie de plus de 400 km. Ce bus H<sub>2</sub> s'avitailera à la station multi-énergies inaugurée le 9 décembre sur ce territoire. L'hydrogène est issu du site de production mis en service à Bouin par la startup Lhyfe (cf. *Enerpresse* n°12922).

**CLIMAT****UNION EUROPÉENNE**

## Le marché du carbone pour financer le plan de relance

**La Commission européenne propose de verser au budget européen 25 % des recettes du marché du carbone (ETS) à partir de 2023.** C'est une des nouvelles « ressources propres » de l'UE proposées par la Commission européenne mercredi 22 décembre, qui permettront notamment de rembourser les fonds levés pour financer le plan de relance européen (NextGenerationEU). Aujourd'hui, les recettes du marché du carbone sont essentiellement transférées aux budgets nationaux. Grâce à l'ETS, le budget de l'UE devrait être abondé d'environ 9 milliards d'euros par an entre 2023 et 2030 et d'environ 12 mds€ par an sur 2026-2030. La Commission propose également d'allouer au budget européen 75 % des recettes du futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). On parle ici d'un montant d'environ un milliard d'euros par an sur 2026-2030. Le marché européen du carbone rapporterait ainsi quelque 13 mds€ supplémentaire par an au budget de l'UE. Enfin, le budget européen se verrait aussi attribuer une partie des recettes fiscales générées par la réforme du cadre international en matière d'imposition des sociétés, conclue à l'OCDE en octobre, pour un montant compris entre 2,5 et 4 mds€ par an. Ces propositions devront être approuvées à l'unanimité des États membres – ce qui n'est assurément pas gagné. (I. S.)

# COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE

Source : *Haut Conseil pour le Climat*

Dans le cadre de ses prérogatives définies dans la loi du 8 novembre 2019, le Haut conseil pour le climat s'est autosaisi et formule un avis et des recommandations sur les implications et les opportunités pour la politique climatique de la France des décisions prises à la COP26, qui s'est tenue cette année à Glasgow. Nous repreneons leur rapport complet ci-après.

La COP26 a permis de renforcer l'ambition climatique internationale et de finaliser l'Accord de Paris qui constitue le cadre de référence des négociations adopté par 196 Parties signataires. Les engagements soumis à Glasgow portent cependant pour l'essentiel au-delà de l'horizon 2030, et ne permettront pas en l'état de limiter le réchauffement à 1,5°C. Le « Pacte de Glasgow » adopté en conclusion de la COP26 réaffirme que la décennie actuelle doit être celle d'un sursaut de l'action climatique au niveau mondial. Cet engagement, qui fait suite au rehaussement de l'ambition de l'UE avec le paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 », doit conduire la France à renforcer ses actions au plan national en accélérant la mise en œuvre de sa Stratégie nationale bas-carbone et de son plan national d'adaptation au changement climatique. Au niveau international, la France doit reprendre l'initiative et contribuer à une dynamique globale plus ambitieuse dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne et des prochaines COP en Égypte (2022) et aux Émirats Arabes Unis (2023).

Le Haut conseil pour le climat a entre autres pour mission d'évaluer la stratégie de la France en matière de climat et sa cohérence avec l'Accord de Paris, de mettre en perspective les actions de la France par rapport aux pays tiers, et d'éclairer les débats de manière indépendante. Le Haut conseil pour le climat s'est autosaisi dans ce cadre pour produire un avis sur les avancées obtenues à la COP26 et formuler des recommandations quant à leurs implications pour l'action de la France.

La France a joué un rôle historique dans l'élaboration de l'Accord de Paris conclu sous sa présidence de la COP21 en 2015, et adopté à ce jour par 196<sup>1</sup> Parties. Les attentes pour la COP26 qui s'est tenue à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre 2021 ont notamment porté sur le rehaussement de l'ambition prévu cinq ans après la COP21, sur le financement des actions pour le climat, ainsi que sur la transparence du processus et l'élaboration des règles d'application de l'Accord de Paris.

La COP26 fait suite par ailleurs à la publication du groupe de travail du GIEC sur les bases physiques du changement climatique<sup>2</sup>, qui souligne avec préoccupation les impacts croissants et étendus du réchauffement climatique ainsi que le besoin urgent de réduire les émissions de gaz à effets de serre

<sup>1</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « L'Accord de Paris », site web accédé le 12 décembre 2021

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2021). « Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change ».

**COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE**

pour atteindre la neutralité carbone au niveau global de manière accélérée et anticipée par rapport aux projections antérieures.

La COP26 était l'occasion de progresser sur trois enjeux principaux :

1. La poursuite de l'objectif de limitation du réchauffement à +1,5°C en fonction des engagements pris par les pays signataires au travers de leurs Contributions déterminées au niveau national (« CDN ») ;
2. La finalisation des règles d'application de l'Accord de Paris en matière de transparence quant au respect des engagements pris par les pays signataires, et de mécanismes d'échanges d'émissions ;
3. La mobilisation des moyens financiers promis aux pays en développement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique avec un objectif initial de 100 milliards USD à allouer chaque année à l'échelle internationale.

La COP26 a finalisé les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, et a permis de rehausser les contributions nationales tel que prévu à l'Accord cinq ans après son adoption<sup>1</sup>. En revanche, la somme des nouvelles ambitions rehaussées ainsi que les financements aux pays en développement alloués au climat à l'issue du sommet à Glasgow ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.

Plus de 130 pays<sup>2</sup> ont annoncé un objectif de neutralité carbone durant ou en amont de la COP26. Ces annonces démontrent un engagement mondial croissant, mais ces objectifs reposent sur des fondements fragiles, insuffisamment accompagnés d'actions à l'horizon 2030, tandis que leur grande majorité n'a pas encore été soumise formellement aux Nations unies.

Les politiques climatiques actuelles (pré-COP26) conduiraient à un réchauffement d'environ +2,7°C<sup>3</sup> d'ici la fin du siècle, bien au-delà de l'objectif de l'Accord de Paris et des limites considérées tolérables au niveau des risques pour la société et les écosystèmes. Dans l'hypothèse d'une réalisation dans leur intégralité des engagements fermes et des promesses de neutralité carbone, de surcroît selon un rythme de baisse brutale des émissions après 2030, l'estimation médiane serait celle d'un réchauffement à horizon 2100 de +1,8°C (avec une plage d'incertitude de 1,4 à 2,7°C) d'après l'Agence internationale à l'énergie<sup>4</sup>. Une telle trajectoire semble toutefois peu plausible au regard de la crédibilité de ces promesses, qui pour l'essentiel ne sont pas étayées de plans d'actions concrets en matière d'investissements et d'infrastructures.

La COP26 a démontré que l'Accord de Paris est pleinement opérant et constitue désormais le cadre de référence des négociations internationales sur le climat. L'engagement d'un nombre croissant de pays vers des objectifs de neutralité carbone, dont la France et l'UE au travers du paquet « Paré pour 55/Fit for 55 », mais également les autres pays du G7 (au plus tard en 2050), la Chine (en 2060) et l'Inde (en 2070), constitue quant à lui une avancée positive de la Conférence de Glasgow et confirme que les décideurs politiques ont intégré les impératifs de la science du climat. Ces nouveaux engagements établissent par ailleurs que le principe des responsabilités communes mais différenciées instauré avec l'Accord de Paris est applicable et mis en œuvre.

La COP26 a également permis de finaliser les règles d'application de l'Accord de Paris (le « *Rulebook* ») ouvrant la voie à des engagements plus ambitieux à l'avenir et basés sur un climat de confiance, s'agissant de son article 6 relatif aux mécanismes d'échanges de réductions d'émissions entre pays signataires, et de son article 13 sur le cadre de transparence renforcée relatif aux mécanismes de

<sup>1</sup> En tenant compte du délai d'un an causé par la crise du COVID-19

<sup>2</sup> Nations unies, coalition mondiale pour des émissions nettes zéro, site web accédé le 12 décembre 2021

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2021). « Rapport 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions » Climate Action Tracker. (2021). « Glasgow's 2030 credibility gap: net zero's lip service to climate action »

<sup>4</sup> Agence internationale de l'énergie. (2021). « COP26 climate pledges could help limit global warming to 1.8 °C, but implementing them will be the key »

**COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE**

comptabilisation des émissions nationales. La COP26 a également permis de faire progresser la question de la révision annuelle des engagements des pays, en encourageant une telle démarche.

De multiples coalitions sectorielles se sont en outre formées durant la COP26 en marge du processus officiel, mais avec un impact limité sur les CDN. Les réductions d'émissions générées par ces coalitions ne se substituent pas aux engagements nationaux des pays qui y ont pris part, mais pourront renforcer leur mise en œuvre par effet d'entraînement en créant des synergies entre acteurs publics et privés. La France a rejoint plusieurs de ces coalitions internationales, en particulier celles visant la réduction de 30 % des émissions de méthane d'ici à 2030 par rapport à leurs niveaux de 2020 (« Global methane pledge »), la réduction de l'extraction des énergies fossiles (« *Beyond oil and gas alliance* ») et l'arrêt de leur financement à l'étranger, la transition juste et la préservation des forêts, la promotion de l'innovation au service du climat (« *Glasgow breakthrough* » entre autres).

L'engagement des pays développés à financer les actions des pays en développement n'a cependant toujours pas été atteint à Glasgow, avec des tensions persistantes sur la proportion des fonds allouée à l'adaptation. Les dernières données de l'OCDE indiquent que moins de 80 milliards USD ont été consacrés en 2019 à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques<sup>1</sup>, en comparaison de l'engagement de 100 milliards USD par an à compter de 2020 pris à la COP15 en 2009. Les conclusions de la COP26 enjoignent ainsi les pays développés à atteindre l'objectif de 100 milliards USD de manière urgente et d'ici 2025 tout en doublant la part allouée à l'adaptation, et en soulignant la nécessité de transparence dans la mise en œuvre de leurs engagements financiers afin d'éviter tout double comptage des fonds alloués. La France a quant à elle annoncé à Glasgow une contribution à hauteur de 7 milliards USD (6 milliards EUR dont un tiers pour l'adaptation), soit 7% de l'objectif de financement mondial pour le climat.

La COP26 s'est conclue par une déclaration finale sous la forme du « Pacte de Glasgow », qui demande d'ici 2022 aux pays signataires de revoir à la hausse leurs ambitions pour 2030 afin de respecter la trajectoire de l'Accord de Paris<sup>2</sup>. Le nouveau cadre européen du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 » entraînera quant à lui un rehaussement pour la France de ses propres ambitions et de ses actions à court-terme.

L'objectif de réductions d'émissions de la France actuellement à - 40 % en 2030 par rapport au niveau de 1990 n'est plus à la hauteur des enjeux soulignés à la COP26. Le Pacte de Glasgow spécifie qu'une réduction mondiale du CO<sub>2</sub> à -45 % en 2030 par rapport au niveau de 2010 est nécessaire en plus de la réduction des émissions des autres gaz à effet de serre, selon les dernières estimations scientifiques. L'adoption du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 » prévoit quant à lui un renforcement des objectifs européens, qui passent de - 40 % d'émissions pour l'UE à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990 dans le précédent paquet « énergie climat », à - 55 % d'émissions à l'horizon 2030 dans le nouveau paquet législatif. La répartition de l'effort entre États membres reste à définir et devrait être débattue sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022. La déclinaison nationale de l'objectif européen aboutira toutefois nécessairement à un renforcement des objectifs de réduction pour la France, au-delà de ceux prévus à la Stratégie nationale bas-carbone.

La France doit avant tout décliner de manière opérationnelle ses objectifs à l'horizon 2030 et en assurer un suivi efficace, en impliquant tous les secteurs émetteurs. La stratégie nationale bas-carbone et le plan national d'adaptation au changement climatique doivent être traduits dès 2022 autour d'objectifs clairs et rehaussés au niveau opérationnel à l'horizon 2030, tandis que les dispositifs de pilotage et de suivi de l'action climatique doivent être rationalisés et consolidés afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'orienter leurs investissements et leurs efforts sans délai, selon une trajectoire cohérente avec la neutralité carbone<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> OCDE. (2021). « Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries: Aggregate Trends Updated with 2019 Data »

<sup>2</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2021). Décision -/CMA.3, Article 29

<sup>3</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

**COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE**

Les plans climat des ministères mis en place par le gouvernement constituent une première amorce, et doivent être pérennisés à ce titre et renforcés dans leur coordination à l'échelle interministérielle, avec un rôle d'arbitrage accru du Conseil de défense écologique dans l'élaboration des politiques climatiques telles que la nouvelle stratégie française énergie climat en cours d'élaboration<sup>1</sup>.

La France connaît un retard sur sa trajectoire de réduction d'émissions, dont le rattrapage impliquera une accélération du rythme de baisse des émissions par rapport aux projections initiales<sup>2</sup>. Des progrès ont cependant été accomplis récemment et sont à souligner, pour certains d'ordre structurels, en permettant d'accentuer la baisse d'émissions de la France notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, et de l'industrie, mais ce rythme de baisse n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs climatiques. De plus, les émissions stagnent pour le secteur des transports, le plus émetteur en France, alors qu'elles devraient diminuer rapidement, tandis que les puits de carbone en France captent moins de CO<sub>2</sub> que prévu dans la Stratégie nationale bas-carbone. Pour respecter ses budgets carbone en anticipant les objectifs rehaussés, la France doit nettement accélérer son rythme de baisse en émissions<sup>3</sup>. Cette accélération nécessaire sera facilitée par les nouvelles mesures qui doivent être mises en œuvre au sein du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 ».

L'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 est cohérent avec l'Accord de Paris et avec les engagements des autres pays, mais il n'inclut pas les émissions associées aux échanges internationaux. L'objectif de neutralité carbone en 2050 de la France couvre tous les gaz à effets de serre et contribuerait à limiter le réchauffement global à +1,5°C, mais les émissions associées aux échanges internationaux doivent être aussi couvertes par les actions de la France. La France doit intégrer dans son objectif de neutralité carbone la part des transports internationaux (aviation et transport maritime), et développer une stratégie pour maîtriser ses émissions importées<sup>3</sup>. Les actions de la France dans le cadre international, y compris ses contributions au financement des pays en développement et ses engagements au sein des coalitions sectorielles, lui permettent de prendre part plus largement à l'effort mondial, en cohérence avec ses responsabilités. Ces contributions doivent être évaluées et suivies en toute transparence, au même titre que les engagements formels de réduction d'émissions soumis au Nations unies.

En lien avec ses précédents rapports annuels, le Haut conseil pour le climat rappelle la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone et de renforcer son pilotage. La stratégie française énergie climat devra prendre en compte les engagements internationaux de la France dans le cadre de l'Accord de Paris et anticiper ceux du paquet européen « Paré pour 55/Fit for 55 ».

Au titre de sa mission d'évaluation de l'action climatique de la France, le Haut conseil pour le climat formule quatre recommandations au gouvernement afin de respecter ses engagements au niveau national, européen et international, et d'accélérer ainsi la réponse globale au réchauffement climatique :

1. Rehausser les objectifs 2030 de la France et clairement spécifier les enjeux pour tous les secteurs émetteurs, y compris l'aviation et les transports maritimes internationaux. Par son rôle et son devoir d'exemplarité dans la conclusion de l'Accord de Paris qui s'est imposé comme le cadre de référence des négociations internationales sur le climat, mais également au regard de ses engagements européens à venir au travers du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 », la France sera contrainte de réviser à la hausse son objectif actuel de 40 % de réduction d'émissions en 2030, de surcroît dans un contexte de rattrapage des écarts relevés dans la réalisation de ses premiers budgets carbone nationaux. À cette fin, tous les secteurs émetteurs devront être mobilisés afin de s'inscrire dès à présent dans une trajectoire cohérente avec l'ambition et les objectifs de la France.

<sup>1</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Avis portant sur les plans climat des ministères ».

<sup>2</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

<sup>3</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

## COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE

2. Renforcer la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de climat, ainsi que les outils de pilotage nécessaires à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixés. Les plans climat des différents ministères élaborés à la demande du Premier ministre constituent une première étape essentielle à la déclinaison de la Stratégie nationale bas-carbone et du Plan national d'adaptation au changement climatique. Ces dispositifs, qui ont fait l'objet d'une évaluation par le Haut conseil pour le climat quant à ceux publiés à ce stade<sup>1</sup>, sont à saluer et nécessaires pour assurer le suivi des engagements de la France. Ils doivent être généralisés à l'ensemble des ministères et renforcés dans leur pilotage à un niveau interministériel, conformément à l'orientation évoquée par le Haut conseil pour le climat lors de son audition en Conseil de défense écologique le 27 novembre 2020. Ces plans d'action doivent être dotés de moyens à la hauteur des objectifs climatiques de la France, en particulier s'agissant du rythme de déploiement et du financement des infrastructures nécessaires à l'électrification des usages dans la perspective de la neutralité carbone<sup>2</sup>, et à l'adaptation aux effets du changement climatique.
3. Assurer un suivi des engagements internationaux pris par la France, y compris au sein de coalitions, et traduire leurs implications concrètes pour les acteurs concernés afin d'apporter dès 2022 la visibilité nécessaire aux choix d'investissement. Les mesures structurelles contraignantes nécessaires au respect des engagements de réduction d'émission doivent être adoptées dans un horizon rapproché afin d'orienter les investissements et d'offrir une visibilité à l'ensemble des acteurs français, s'agissant notamment de l'arrêt de commercialisation des véhicules thermiques, de la réduction de 30 % des émissions de méthane d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020, de la sortie des financements et subventions aux actifs fossiles y compris à l'étranger, de la lutte contre la déforestation importée. Les engagements internationaux pris lors de la COP26 et antérieurement devront faire l'objet d'un suivi en toute transparence. Il en va de même pour les contributions de la France au financement international du climat afin de parvenir à un rééquilibrage en faveur de l'adaptation et de la transition juste.
4. Reprendre l'initiative à l'international sur le climat dans la perspective des futures COP27 en Égypte et COP28 aux Émirats Arabes Unis, en y associant notamment les acteurs économiques. La France sera au centre de la politique climatique européenne au titre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, et jouera un rôle majeur dans les négociations de mise en œuvre du paquet législatif « Paré pour 55 / Fit for 55 ». Au-delà de l'échelle européenne et en perspective des prochaines COP27 en Égypte en 2022 et COP28 aux Émirats Arabes Unis en 2023, la France doit également remobiliser son réseau diplomatique à l'international ainsi que ses bailleurs et ses acteurs économiques autour de l'enjeu climatique, notamment afin d'apporter un soutien financier, technique et opérationnel aux pays tiers dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. Au plan institutionnel, le Haut conseil pour le climat prendra part à cette dynamique au travers du réseau international des Conseils Climat (ICCN) lancé lors de la COP26, et dont il assurera la coprésidence en 2022 aux côtés des Conseils climat du Canada et du Guatemala.

## À PROPOS DE LA COP

Les Conférences des Parties signataires à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (« Conférence of Parties » - COP) relèvent d'un processus de négociation continu engagé au niveau des États depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, et dont le bilan doit s'évaluer en termes d'avancées obtenues à l'issue de ces points d'étape annuels.

<sup>1</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Avis portant sur les plans climat des ministères ».

<sup>2</sup> RTE. (2021). « Futurs énergétiques 2050 »

**COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE****À PROPOS DE LA COP**

La 21<sup>ème</sup> session annuelle COP21 sous la présidence de la France en 2015 a permis une avancée majeure avec l'adoption de l'Accord de Paris, qui sur la base des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur le Climat (GIEC) a pris acte de la nécessité de limiter la hausse des températures moyennes du globe à +1,5°C depuis les niveaux mesurés au 19<sup>ème</sup> siècle à l'ère préindustrielle.

L'Accord de Paris fixe ainsi un cadre juridique international de réduction des gaz à effet de serre générés par l'activité humaine afin de limiter le réchauffement global à +1,5°C sur la base des engagements volontaires des 196 Parties ayant adopté l'Accord, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) exprimées en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub>. En complément des CDN, les pays sont encouragés à soumettre leur Stratégies de long-terme, bien qu'aucun échéancier ne soit spécifié.

L'Accord de Paris prévoit par ailleurs une étape tous les cinq ans à compter de son adoption, échéance à laquelle les pays sont invités à renforcer leurs CDN. Cette étape s'est tenue pour la première fois lors de la 26<sup>ème</sup> session annuelle COP26 du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow sous la présidence du Royaume-Uni en collaboration avec l'Italie, avec une année de décalage sur le calendrier initial du fait de l'absence de COP en 2019 dans le contexte de la crise sanitaire. L'Accord de Paris prévoit également un bilan mondial en 2023, et tous les cinq ans par la suite.

La France est signataire et contribue à l'Accord de Paris au travers de son appartenance à l'UE qui prend les engagements au nom de l'UE et soumet les documents officiels aux Nations unies.

La COP27 est prévue en Égypte les 7-18 novembre 2022.

La COP28 se tiendra quant à elle aux Émirats Arabes Unis les 6-17 novembre 2023

---

**Président / Directeur de la publication** : Julien Elmaleh - **Directrice éditoriale** : Christine Kerdellant (0177 92 94 83) - **Rédacteur en chef** : Philippe Rodrigues (0179 06 7178 - 06 69 62 02 81) - **Rédacteurs** : Christelle Deschaseaux (0179 06 7175) - Stéphanie Frank (0179 06 7173) - Eric Saudemont, chef de rubrique (0177 92 95 79) - **Assistante** : Stéphanie Leclerc (0179 06 71 80) Courriel : stephanie.leclerc@infopro-digital.com  
**Principal actionnaire** : INFO SERVICES HOLDING - **Société éditrice** : Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 euros. RCS : Paris B 403 080 823  
**Siège social** : 10 place du général de Gaulle, BP20156, 92186 Antony Cedex - **N° ISSN** : 0153-9442 - **Numéro de commission paritaire** : 0425 T 79611 -  
**Impression** : AB Printed - BAT A2, 21 rue Georges Méliès, 95 240 Corneilles en Parisis - **Dépôt légal** : à parution

---